

DELIBERATION N° 05 - MODIFICATION DE DENOMINATION D'UNE VOIE AU DYNAPÔLE

Rapporteur : M. DUSSAULX

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°19 du 25 juin 2018 relative à la dénomination d'une voie dans le secteur aménagé du Pré Bedon sur le dynapôle de Ludres-Fléville ;

L'aménagement du Pré Bedon a nécessité la création d'une nouvelle voie qui a été récemment dénommée "Rue Victor Lemoine".

Cette rue se situe désormais dans la continuité d'une voie qui était auparavant une impasse: "l'Impasse Bernard Palissy".

Ainsi, afin d'assurer une cohérence avec cette nouvelle voie, et de tenir compte de sa nouvelle situation, il est nécessaire de qualifier celle-ci de "rue", vu son accès direct à la rue Victor Lemoine.

L'enjeu est important car la localisation des entreprises de la rue Victor Lemoine en dépend.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 17 octobre 2018.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Cette impasse avait été bien pensée. En effet, un rond-point avait été créé en fin d'impasse, ce qui a permis d'ouvrir cette rue sur la rue Victor Lemoine. Une entreprise y est déjà implantée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de remplacer la dénomination "impasse Bernard Palissy" par "rue Bernard Palissy" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.